



Une victoire qui en appelle d'autres !

Depuis plus d'un an notre direction essaye peu à peu de nous faire comprendre qu'elle dispose de tous les droits sur nos corps et nos vies privées. En effet peu à peu, elle a mis en place un système de contrôle physique. Au départ il ne s'agissait que de quelques sites et c'était évidemment sans contrainte. Puis peu à peu les sites se sont multipliés et le volontariat est devenu sanctionnable.

Lors de la mise en place de l'application smartphone, l'entreprise a demandé à quelques salarié-es de se prendre en photo au moyen d'une application «Pénélope Selfie» fournie par l'entreprise. Le cliché pris avec le smartphone personnel de l'agent devait montrer «nous citons : votre coiffure, votre bonne mine, votre tenue et vos chaussures» et ce le plus rapidement possible après l'entrée sur le site. Histoire de surveiller non seulement l'heure d'arrivée, mais aussi, si nous sommes déjà en tenue et apprêtées pour accueillir le client dès la première seconde. La plaquette diffusée aux salarié-es fait froid dans le dos, avec des consignes infantilisantes et dégradantes sur un physique normé répondant à des critères très loin de ce qui pourrait être nécessaire à un accueil dit « professionnel ».

Dans ce débat, nous avons dans un premier temps obtenu le fait qu'il ne soit pas obligatoire et surtout dû nous heurter à la CFTC qui jugeait tout à fait logique que chaque femme soit maquillée pour travailler et ce... sans indemnité.

Puis l'entreprise, a mis en place une pré-prise de poste obligatoire ! Le projet était simple, le matin il « suffisait » en quittant votre domicile d'appeler un numéro qui devait déclencher un BIP. Cette mesure était évidemment obligatoire sinon la machine à sanction de Pénélope se mettait en route. Si vous bipiez à une heure différente que d'habitude cela aurait

déclenché une anomalie sur le logiciel. Donc interdiction de dormir ailleurs qu'à votre domicile sinon vous étiez bon pour vous justifier auprès de votre responsable !

Merci pour le respect de la vie privée !

Dans les deux cas, notre syndicat seul et contre tous, a fait le choix de saisir nos avocats, la CNIL et l'inspection du travail. Nous avons aussi fait le choix de communiquer dans la presse notamment sur Mediapart car pour nous, la limite a été plus que dépassé !

C'était quoi la prochaine étape ? Une obligation de biper avant le coucher afin que la direction puisse contrôler le temps de sommeil du personnel ?

On vaut mieux que ça ! Au lieu de payer correctement les salarié-es, améliorer les conditions de travail, la direction ne fait qu'empirer la situation, en trouvant des mesures toujours plus agressives.

Victoire !!! SUD : 2 Pénélope : 0

La nouvelle est tombée mardi 22 mars dernier, quelques minutes après l'article dans mediapart... La direction fait marche arrière sur les deux projets !

Elle a expliqué aux élu-es qu'il n'y aura pas de nouvelles tentatives et que tout cela allait finir à la poubelle !

Ne boudons pas notre victoire qui dit stop à la marchandisation de nos corps et de nos vies. Après un an de procédure pour sauver nos libertés nous sommes plus qu'heureux de vous l'annoncer. Tout cela doit être pour nous un premier pas vers une autre répartition des richesses afin que notre travail et nos compétences soit enfin reconnus !

Nous, on est clair... on est là pour l'honneur des travailleurs, pour un monde meilleur....



06 61 70 49 49



@Syndicat SUD-Solidaires
hôtesses et hôtes d'accueil



sudsolidairesaccueil@gmail.com



@sudpenelope.accueil

www.sud-penelope.fr

Votez SUD-Solidaires !